

Jalhay, le 12/10/2015

Département de l'environnement et de l'eau
Direction des eaux de surface
Monsieur François PAULUS
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

V.réf. : D0903/2015/DESU/FP/cj/13-08-2015/2/Sorties 2015 : 24944
N.réf. : H:\PHILIPPE\ENQUETE Region Wallonne\Eau\Eau enquête 2015 bis - RIE - PGDH - PGRI\7. Transmis avis du CC - DGO3.doc

Concerne : Avis de la commune en tant qu'instance consultative

Monsieur PAULUS,

Nous avons l'honneur de vous transmettre les remarques formulées ci-dessous par le Collège communal.

Le Collège en sa séance du 08/10/2015 ne voit pas d'objection sur les projets des plans de gestion par district hydrographique, sur les plans de gestions des risques d'inondation et sur les rapports d'incidences sur l'environnement s'y rapportant.

Pour la commune de Jalhay, les PGRI sont d'application par l'utilisation des cartographiques mises à dispositions par la RW et la collaboration entre les différents services (DGA-DNF-STP) au niveau urbanistique lors de l'étude des différents projets et /ou aménagement environnemental. Un système PLANU est également en place pour les plans d'urgence lors d'inondation.

Les PGDH sont concrétisés par différentes actions réalisées à l'échelle communale. (Réintroduction de poisson dans les rivières, contrôle et répression des différentes pollutions accidentelles, prévention de Spa Monopole, action de nettoyage des rivières...)

Le suivi des dossiers de classe 3 pour l'épuration individuelles et l'utilisation des citernes a eaux de pluie contribuent également à l'application des PGDH.

Des modifications récentes du Pash ont été réalisées pour améliorer l'impact des zones plus densifiées au niveau urbanistique. (Fawetay, Charneux, Balmoral sont passés de la zone autonome en zone d'assainissement collectif)

Des améliorations sont encore à effectuer pour arriver à un meilleur état, que ce soit au niveau de la prévention des inondations, une meilleure communication au niveau des agriculteurs, un suivi de l'entretien du réseau d'égouttage pour diminuer tout incident et perte.

Un effort sera encore à prévoir au niveau de nos stations d'épuration publique (actuellement inexistante au niveau de Jalhay). Il ne faudra pas perdre de vue que ces stations seront à réaliser dans un futur proche.

Les derniers relevés sur les différentes cartographiques présentent une amélioration sur l'ensemble de la région de Liège. La commune de Jalhay est bien représentée au niveau des eaux souterraines (influence et suivi de Spa Monopole). Pour les eaux de surface, un effort est à réaliser pour la qualité écologique (partie de Sart), la projection en 2021 prévoit de meilleures perspectives.

La délimitation récente des sites Natura 2000 améliore également la protection des eaux de surface et les risques d'inondation. (Suppression des épicéas près des cours d'eau, interdiction d'approvisionnement direct du bétail dans les rivières...)

Depuis son adoption en 2000, la Directive-cadre européenne de l'eau évolue et se poursuit au travers de ces différentes actions de prévention et d'actions.

La fin de ce cycle en 2015 montrera les différentes évolutions et expériences acquises et les actions à perfectionner pour le prochain cycle jusqu'en 2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur PAULUS, l'expression de notre parfaite considération.

Par le Collège,

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS



Le Bourgmestre,
Le Bourgmestre f.f.

Marc ANCION

M. FRANSOLET